



Règle des congés help

Par emy

Bonjour,

Je viens de démarrer un deuxième travail en CDI début juillet dans l'hôtellerie le samedi et dimanche pour un contrat de 12h par semaine (6h le samedi et 6h le dimanche). J'essaie de comprendre la règle des congés payés mais j'avoue m'y perdre complètement. Sur ma première feuille de paie de Juillet il est indiqué CP en cours 2,08. Est ce que quelqu'un pourrait m'éclairer ? Je souhaiterais poser 2 jours en septembre prochain et 2 jours fin Octobre, est ce que cela sera possible ? Je vous remercie pour votre aide

Par Vladou

Par mois, un salarié acquière 2,5 jours ouvrables.

Dans votre cas ce sont des jours ouvrés. Donc vos congés ne seront pas pris sur les jours réellement ouverts par l'entreprise.

Oui, vous avez le droit de prendre des congés par anticipation mais cela nécessite l'accord de votre employeur. Il peut très bien refuser car la période nécessite tous les effectifs.

Par janus2

Bonjour,

Décompter les congés en jours ouvrés pour un salarié qui ne travaille que le samedi et le dimanche est totalement inadapté...

Par emy

Je vous remercie pour vos réponses. Combien de jours ouvrés devrais je donc concrètement poser auprès de mon entreprise si je ne travaille pas par exemple le samedi 10 et le dimanche 11 Septembre prochain ? Comment se fait le calcul svp ?

Par janus2

Bonjour,

En décompte en jours ouvrables, une semaine de congé vous coûterait 6 jours (dans votre cas, un samedi et un dimanche revient à prendre une semaine de congé).

Par analogie, on peut donc considérer que cela vous coûterait 5 jours ouvrés...

Par emy

Merci beaucoup, c'est plus clair. Donc si je ne pose qu'un samedi par exemple cela me fera prendre la moitié soit 2,5 jours ouvrés c'est bien ça ? Désolée de vous embêter avec toutes mes questions, je veux être sûre d'avoir bien compris.

Par janus2

Bonjour Vladou,

emy ne travaille que le samedi et dimanche, donc si il (elle) prend un samedi et un dimanche, cela lui coûtera bien une semaine.

Par emy

Exactement, je ne travaille que les samedis et dimanches pour cette activité. Nous sommes donc d'accord que si je ne prends qu'un samedi ou un dimanche je poserai alors 2,5 jours ouvrés ?

Par Vladou

Ah oui ! Au temps pour moi ! Je rejoins Janus!

Par emy

Merci pour la confirmation. Mais juste avant de clôturer ce topic, vous me confirmez bien que du coup cela me fait prendre 2,5 jours ouvrés pour juste une seule journée de congés (soit le samedi, soit le dimanche) ? Un grand merci à vous :)

Par emy

S'il vous plait, juste pouvez-vous me dire combien de jours ouvrés cela fait dans mon cas si je prends uniquement un jour de congés (dans mon cas, le samedi ou le dimanche) ? 2,5 jours ouvrés ? Merci

Par Vladou

Non, cela vous coutera 1 semaine comme l'énonçait Janus2.

Par emy

Dans le cas où je poserais le samedi ET le dimanche j'ai bien compris que ca prendrait 5 jours ouvrés. Mais si je pose UNIQUEMENT le samedi OU le dimanche (donc une seule journée posée au lieu de 2) qu'en est-il ? Ca equivaut à 5 jours ouvrés aussi?

Par Vladou

Si vous prenez QUE le SAMEDI, vous n'aurez pris qu'un seul jour de congé.
Par contre si vous ne prenez QUE le DIMANCHE, on vous décomptera les jours ouvrés de dimanche à vendredi.

Si vous souhaitez conserver au maximum vos congés payés, il faut prendre uniquement le samedi.

Par emy

Un grand merci pour ces explications très claires